Lutte contre le gaspillage alimentaire et dons des invendus

7 h · 1 jour | Présentiel, Intra-entreprise | Tous niveaux

1 jour pour connaître les obligations légales en matière de gaspillage alimentaire et mesurer le gaspillage de son établissement.

Tarif et modalités

Tarif	Sur devis, gratuit sous 24 h ouvrées. Prix nets de taxe.
Lieux	Nanterre · Vos locaux (partout en France) · Mayotte
Taille du groupe	4 à 10 participants

Obligation légale

Les commerces alimentaires de plus de 400 m² et certains opérateurs de restauration collective doivent proposer une convention de don à une association habilitée.

Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, vous serez capable de :

- Connaître les obligations légales en matière de gaspillage alimentaire
- Mesurer le gaspillage de son établissement
- Mettre en place une convention de don avec une association
- Valoriser les invendus (ventes à prix réduit, applications, transformation)
- Communiquer sur sa démarche auprès des clients et des équipes

Public visé et prérequis

Public	Gérants et responsables de commerces alimentaires, de restaurants et de cuisines collectives
Prérequis	Aucun prérequis

Programme détaillé

Contenu de la formation (7 h)

- Cadre réglementaire : lois Garot, EGalim et AGEC
- Diagnostic : peser et analyser ses pertes
- Le don alimentaire : conditions d'hygiène, traçabilité, convention, avantage fiscal
- Autres leviers : ajustement des commandes, réutilisation, applications anti-gaspi
- Plan d'action et indicateurs de suivi

Méthodes et moyens pédagogiques

- Alternance d'apports théoriques, d'études de cas, de mises en situation pratiques et de partages d'expérience
- Supports remis aux stagiaires

Évaluation et sanction

- Questionnaire de positionnement
- Diagnostic gaspillage de son établissement
- QCM de fin de formation
- Bilan individuel et questionnaire de satisfaction à chaud

À l'issue de la formation : Attestation de fin de formation.

Modalités et délais d'accès

Délai	Formation en inter-entreprises (sessions à Nanterre) ou en intra-entreprise (dans vos locaux, partout en France et à Mayotte). Inscription recommandée au moins 15 jours avant le début de la session, sous réserve de places disponibles.
Procédure	Demande de devis ou inscription en ligne, par téléphone ou par e-mail : réponse sous 24 h ouvrées, avec vérification de votre financement.

Accessibilité

Formation accessible aux personnes en situation de handicap. Contactez notre référent handicap pour étudier les adaptations : contact@comedia-tion.com, 07 48 34 51 70.

Financement

Formation finançable par votre OPCO, ou par le fonds d'assurance formation des indépendants (AGEFICE, FAFCEA, FIF PL). Nous montons le dossier avec vous.

OPCO concernés	AKTO, OPCO EP, L'Opcommerce
CPF	Non éligible

Devis et inscription : https://comedia-tion.com/formations/gaspillage-alimentaire-dons-invendus/ · 07 48 34 51 70

Programme mis à jour le 17/11/2026.